



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 8 mai 2019

SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, maire
Martin Bordeleau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Michel Dubé, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Bruno Guilbault, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs
Gaétan Morin, conseiller
Serge Perrault, conseiller
François Quenneville, conseiller
Martin Rondeau, conseiller
M^{mes} Audrey Boisjoly, conseillère
Isabelle Parent, conseillère
Isabelle Perreault, conseillère

EST ABSENT

M. Richard Rondeau, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Félix Nadeau-Rochon, directeur du Service d'aménagement par intérim
M^{mes} Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Isabelle Falco, adjointe exécutive et agente en communication

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-031-2019

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. François Quenneville et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-032-2019

Il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2019
4. DOSSIERS
 - 4.1. États financiers au 31 décembre 2018 – Adoption
 - 4.2. Travaux d'amélioration du chemin du Parc – Programme TECQ – Choix du soumissionnaire – Décision
 - 4.3. Programme d'amélioration et d'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes – Décision
 - 4.4. Entretien chemin de la Rivière-aux-Rats – Demande d'aide financière – Décision
 - 4.5. Entretien du chemin du Lac-Poisson – Demande d'aide financière – Décision
 - 4.6. Camping de ZECs – Suivi de dossier – Information
 - 4.7. PACT – Sélection des projets 2019 – Décision



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 8 mai 2019

5. DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS (DÉCISION)
6. DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - INFORMATION
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le point 4.1 est traité à ce moment-ci de la rencontre.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

TNO-033-2019

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 avril 2019, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. États financiers au 31 décembre 2018 – Adoption

Ce sujet a été traité en début de séance, soit après l'adoption de l'ordre du jour.

M. Guy Chartrand, auditeur, présente les états financiers audités de l'année 2018 et fait mention des recommandations émises.

TNO-034-2019

Il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'adopter le dépôt des états financiers audités au 31 décembre 2018.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

TNO-035-2019

Il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'ajourner la présente séance du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC afin de procéder à l'ouverture du Conseil de la MRC de Matawinie à 9 h 25.

MM Bruno Guilbault, Martin Rondeau, Mmes Audrey Boisjoly et Isabelle Parent quittent l'assemblée

REPRISE DE LA SÉANCE

TNO-036-2019

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement de reprendre les travaux de la présente séance du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC à 13 h 52.

La conseillère en urbanisme TNO se joint à l'assemblée

4.2. Travaux d'amélioration du chemin du Parc – Programme TECQ – Choix du soumissionnaire – Décision

TNO-037-2019

Considérant que l'entreprise Excapro Excavation a soumis le prix le plus bas;

Considérant que les documents de soumission d'Excapro Excavation respectaient les directives de l'appel d'offres;

Considérant que le Service d'aménagement recommande d'accorder le mandat d'amélioration du drainage du chemin du Parc d'une somme de 405 362,94 \$, taxes incluses, à l'entreprise Excapro Excavation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 8 mai 2019

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Michel Dubé et résolu unanimement que le Conseil municipal entérine la décision d'octroyer le contrat d'amélioration du drainage du chemin du Parc à l'entreprise Excapro Excavation, d'une somme de 405 362,94 \$, taxes incluses. Le montant nécessaire pour la réalisation de ce mandat est couvert en totalité par le programme TECQ.

Après discussion, il est demandé au Service d'aménagement d'assurer une surveillance accrue des travaux à réaliser et de présenter une offre de service d'une firme externe en génie civil afin d'assurer ladite surveillance du chantier lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC.

4.3. Programme d'amélioration et d'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes – Décision

TNO-038-2019

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé au TNO de la MRC de Matawinie une compensation financière de 56 530,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Considérant que les compensations distribuées au Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe au TNO;

Considérant que des travaux totalisant 94 645,87 \$ ont été effectués en 2018 sur les routes locales 1 et 2 du TNO de la MRC de Matawinie;

Considérant que la reddition de comptes de ce programme est intégrée aux états financiers vérifiés 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie atteste de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe au TNO, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.4. Entretien chemin de la Rivière-aux-Rats – Demande d'aide financière – Décision

TNO-039-2019

Considérant que l'Association des propriétaires du lac Kempt bénéficie du PACT depuis 2017;

Considérant que l'Association des propriétaires du lac Kempt bénéficie d'une seconde subvention discrétionnaire d'une hauteur approximative de 8 000 \$;

Considérant l'iniquité de maintenir une seconde subvention accessible uniquement à L'Association des propriétaires du lac Kempt;

Considérant que le chemin de Rivière-aux-Rats dessert principalement les villégiateurs de la ville de La Tuque;

Considérant que plusieurs associations de villégiateurs effectuent, sans aide financière supplémentaire, l'entretien de nombreux chemins forestiers desservant un nombre supérieur de baux sur le territoire de la MRC de Matawinie;

Considérant que la recommandation du Service d'aménagement de refuser la demande de subvention;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement de refuser la demande de subvention de l'Association des propriétaires du lac Kempt pour l'entretien du chemin de la Rivière-aux-rats.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 8 mai 2019

4.5. Entretien du chemin du Lac-Poisson – Demande d'aide financière – Décision

TNO-040-2019

Considérant que la SEPAQ – Réserve faunique Mastigouche a déposé une demande de subvention pour un montant annuel de 5 000 \$ pour l'entretien du chemin du Lac-Poisson;

Considérant que la ZEC des Nymphes reçoit une subvention annuelle d'au moins 5 000 \$ par le PACT depuis 2017;

Considérant que la grande majorité du chemin du Lac-Poisson se situe sous la responsabilité des municipalités de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints;

Considérant que le chemin du Lac-Poisson ne se situe pas sur le territoire du TNO de la MRC de Matawinie et ne dessert que 25 baux de villégiature dans le secteur du lac Crystal et Hostile;

Considérant la recommandation du Service d'aménagement de refuser la demande de subvention discrétionnaire;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement de refuser la demande de subvention de la SEPAQ – Réserve faunique Mastigouche pour l'entretien du chemin du Lac-Poisson.

4.6. Camping de ZECs – Suivi de dossier – Information

La conseillère en urbanisme fait état de la rencontre tenue dernièrement entre la MRC, les ZECs, Mme Carole Noël, attachée politique de la députée de la circonscription de Berthier ainsi que M. François St-Louis, attaché politique du ministre responsable de la région de Lanaudière. Il est précisé que lors de ladite rencontre, les ZECs ont proposé un plan d'intervention de mise aux normes des campings de ZECs selon quatre catégories.

En terminant, il est mentionné qu'il a été convenu de reformer le comité régional sur les campings de ZECs et de prévoir une rencontre avec l'ensemble des intervenants le 29 mai 2019 afin d'obtenir un accord de principe.

4.7. PACT – Sélection des projets 2019 – Décision

TNO-041-2019

Considérant la résolution TNO-073-2019 qui dégageait une somme de 100 000 \$ pour reconduire le Programme d'amélioration des chemins en TNO (PACT) pour l'année 2019;

Considérant que 16 projets ont été déposés et qu'ils sont tous jugés admissibles moyennant quelques modifications mineures;

Considérant que les sommes demandées excèdent les sommes budgétées pour l'année 2019;

Considérant que les fonds proviennent à part égale des taxes municipales et des revenus des baux de villégiatures;

Considérant qu'il est souhaitable de prioriser les projets destinés à desservir le plus grand nombre de détenteurs de baux de villégiature;

Considérant que deux des projets soumis ne sont pas destinés aux chemins desservant des détenteurs de baux de villégiature;

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Réjean Guoin et résolu unanimement :

- D'accepter quatorze (14) projets soumis au PACT en 2019;
- De rejeter deux (2) projets soumis au PACT en 2019, soit le projet de la ZEC Lavigne et le projet de la SDPRM;
- D'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim à signer les protocoles de financement avec les responsables des OBNL ayant soumis des projets, et ce, en fonction des paramètres de financement établis comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 8 mai 2019

- D'autoriser, dès la signature des ententes, les premiers déboursés équivalents à 60 % des montants financés de chaque projet, puis le déboursé final du 40 % restant après la reddition de comptes conforme de chaque projet, pour un montant total maximal de 95 721,91 \$;
- D'autoriser les autres déboursés prévus selon les modalités des protocoles de financement.

Le Service d'aménagement obtient le mandat de mettre en place une grille de pondération des projets comportant plusieurs critères, notamment le suivi de l'historique des subventions accordées.

5. DEPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS

TNO-042-2019

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement de prendre acte du dépôt de la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » TNO :

Chèques n° 3365 à 3370 montant total de 15 953,32 \$;

Dépôts directs n°s 700168 à 700178, montant total de 48 398,60 \$;

Engagements n°s 19-000026 à 19-000043, montant total de 112 317,09 \$.

6. DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun virement budgétaire autorisé.

7. VARIA

Aucun point.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-043-2019

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC soit et est levée à 14 h 20.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim

Sylvain Breton
Maire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 8 mai 2019**